



Édilité

Urbanisme et Architecture

ESSENCES URBAINES D'AVENIR

Méthodologie et recommandations

Fribourg, le 27 mai 2025

Introduction

La présente liste est une recommandation de la Ville de Fribourg, rassemblant les essences d'arbres jugées comme les plus à même de pérenniser le patrimoine arboré communal en contexte de changements climatiques.

Elle découle d'une évaluation détaillée de plus de 150 espèces arborées et a vocation à être adaptée en fonction de l'évolution des connaissances, des retours d'expérience et de la disponibilité des essences. Elle comprend également les essences identifiées au niveau cantonal.

La liste s'inscrit dans la stratégie de la Ville en faveur de la nature et du paysage, au travers d'un programme qui vise à favoriser la biodiversité et à améliorer la qualité de vie de la population.

Les essences qui composent cette liste d'avenir sont évaluées en fonction de trois critères :

1. Leur statut d'indigénat ;
2. Leur adéquation au climat attendu pour Fribourg dans les décennies à venir ;
3. Leur tolérance aux conditions qui prévalent en milieu routier ;

Pour ces critères, les notations suivantes ont été retenues :

- 1 : excellent choix pour le critère sélectionné ;
- 2 : choix modéré pour le critère sélectionné ;
- 3 : mauvais choix pour le critère sélectionné ;

En complément des autres caractéristiques renseignées, ces critères d'évaluation ont pour but d'informer et de faciliter le choix d'essence en fonction du lieu de plantation de chaque arbre. Cette liste a été élaborée à l'intention aussi bien des services communaux que des paysagistes, des architectes, des promoteurs et des particuliers.

Afin d'augmenter la résilience du patrimoine arboré fribourgeois face à la rapidité et à l'imprévisibilité des changements climatiques, une sélection d'essences non indigènes mais présentant un bon potentiel pour l'avenir a été intégrée à la recommandation. Ce n'est en outre qu'en panachant les essences et en respectant leurs exigences de plantation et d'entretien qu'il sera possible de garantir la santé et la survie des arbres du territoire communal sur le long terme.

Réglementation

Le règlement communal d'urbanisme (RCU)¹ aborde également cette thématique (art. 308 Essence des arbres et arbustes plantés) : « 1 Les essences indigènes ou adaptées aux conditions locales doivent être favorisées lors de la plantation d'arbres d'essence majeure et d'arbustes. 2 La plantation de plantes invasives est interdite ».

¹ [Règlement communal d'urbanisme](#)

Statut d'indigénat

Toutes les essences arborées ne contribuent pas de manière égale au maintien de la biodiversité locale ou au renforcement de l'infrastructure écologique.

Il est recommandé de planter une diversité d'espèces indigènes (notées **1**). Et en particulier dans des espaces identifiés comme prioritaires au regard des enjeux de biodiversité en ville de Fribourg. De nombreux parcs et jardins présentent à ce titre un fort potentiel de valorisation.

De manière générale, les essences exotiques sont moins susceptibles de bénéficier à la biodiversité locale que les essences indigènes. D'autant plus, si la distribution naturelle de l'espèce est éloignée. Les espèces notées **2** sont naturellement présentes dans les régions climatiques limitrophes (Sud de l'Europe, Europe de l'Est) ou sont des espèces cultivées. Ces espèces sont généralement moins problématiques pour nos écosystèmes.

Plusieurs espèces indigènes ne se retrouvent pas dans la liste, comme l'aulne glutineux, une essence caractéristique de certains milieux humides. Bien qu'il soit jugé comme peu adapté au milieu urbain selon l'évaluation, sa plantation pourrait néanmoins être envisagée dans des milieux suffisamment frais.

Adéquation climatique

Un réchauffement de 2 à 3°C est prévu en Suisse d'ici le milieu du siècle. Les vagues de chaleur et période de sécheresse seront alors considérablement plus longues et plus intenses qu'aujourd'hui tandis que, devenus plus rares, les épisodes de froid et de précipitation se feront aussi plus intenses et impactant pour les arbres et la végétation dans son ensemble. En ville, les conséquences de cette évolution du climat sont renforcées par l'imperméabilisation des sols et les phénomènes d'îlots de chaleur.

Tous ces facteurs mettront les arbres à rude épreuve dans les décennies à venir, et il est crucial de planter dès à présent des essences capables de leur résister. Celles qui figurent dans la liste ont été sélectionnées précisément pour leur adéquation aux conditions climatiques futures. Une note de **1** est le signe d'une très bonne résistance aux stress hydriques et thermiques ainsi qu'aux dégâts du gel. Une note de **2** est le signe d'une résistance globalement satisfaisantes à ces mêmes facteurs. Les espèces avec une note de **3** ne sont à planter que dans des contextes particuliers (par exemple milieux naturels et/ou frais-humides).

Adéquation au milieu routier

Les arbres de ville améliorent grandement la qualité de vie de la population urbaine. Ils purifient l'air, fournissent de l'ombre et apportent une valeur esthétique aux places ainsi qu'aux rues. Néanmoins, en milieu bâti et tout particulièrement le long des routes, les arbres sont contraints de se développer dans des conditions bien plus difficiles qu'en milieu naturel.

Les sols y sont pauvres en nutriments et contaminés en hiver par le sel de déneigement. Ils sont bien souvent compactés et denses en infrastructures souterraines, ce qui entrave le développement et la capacité de respiration des racines. Les revêtements de sols imperméables tels que l'asphalte ou le

béton prive les arbres d'une part significative en eau, tout en les exposant périodiquement à l'engorgement lorsque les eaux de pluie peinent à être évacuées.

Pour croître sainement et survivre à l'avenir, les arbres doivent être sélectionnés judicieusement au regard de leur sensibilité à ces conditions particulières. Les essences notées **1** sont des arbres de ville avérés, adaptés à une plantation le long d'une voie de circulation ou en zone bâtie. Les essences recevant une note de **2** se prêtent à une plantation en zone bâtie avec quelques restrictions. Les essences recevant une note de **3** ne doivent pas être plantées dans un tel contexte.

Diversité des espèces et familles

Il est primordial de favoriser une diversité des espèces dans un site de plantation. Certaines espèces, comme l'érable champêtre et le tilleul à petites feuilles, sont déjà fortement représentées sur le territoire. Cette recommandation se retrouve également dans le guide de l'Etat de Fribourg, il ne faut jamais plus que (dans un périmètre communal) : 25 % d'espèces de la même famille et 10 % de la même espèce. Cette diversité est importante, car elle réduit les risques liés au réchauffement climatique et aux parasites.

Arbustes

Le choix d'espèces arbustives adaptées au changement climatique est moins déterminant. En effet, contrairement aux arbres, l'investissement pour un arbuste est moindre et l'espérance de vie est beaucoup plus courte. Pour la biodiversité, il est recommandé de planter une diversité d'espèces arbustives indigènes.

Essences exotiques envahissantes

Les essences exotiques envahissantes ne doivent pas être plantées.

Pour plus d'informations : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biotechnologie/info-specialistes/especes-exotiques-envahissantes.html>

Pour plus d'informations

Programme Nature et paysage

<https://www.ville-fribourg.ch/programme-nature-et-paysage>

Liste et guide de l'Etat de Fribourg pour l'arborisation en milieu bâti

<https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/faune-aquatique-et-faune-terrestre/section-nature-et-paysage/arborisation-en-milieu-bati-et-changements-climatiques>

Centre national de données et d'informations sur la flore de Suisse

<https://www.infoflora.ch/fr/>

Caractéristique des essences d'arbres urbains (en allemand)

<https://galk.de/arbeitskreise/stadtbaeume/themenubersicht/strassenbaumliste/>